



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024

Dépôt l'Assemblée nationale :
n° 2002-20241030

2024

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 29 OCTOBRE 2024	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXE

I. Documents déposés

Première séance, le mardi 29 octobre 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 77, Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public (Ordre de l'Assemblée le 22 octobre 2024)

Membres présents :

M. Simard (Montmorency), président

M. Allaire (Maskinongé)

M^{me} LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M^{me} Mallette (Huntingdon)

M. Poulin (Beauce-Sud)

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor

M. Thouin (Rousseau)

Autre participante :

M^{me} Isabelle Garneau, conseillère en régime collectif, Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 23, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} LeBel (Champlain) et M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) font des remarques préliminaires.

Une discussion s'engage.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi par sujet.

Sujet 1 : Rehaussement de 69 ans à 71 ans (articles 3, 1 et 10)

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Garneau de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 1 et 10 : Les articles 1 et 10 sont adoptés.

Sujet 2 : Renouvellement – Charte canadienne (articles 2 et 11 à 14)

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Articles 11 à 13 : Les articles 11 à 13 sont adoptés.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) dépose le document coté CFP-77 (annexe I).

Article 14 : L'article 14 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément l'ensemble des articles pour les sujets 3 et 4.

Sujet 3 : Prolongation des ententes de mise à la retraite de façon progressive (articles 5, 4 et 19)

Articles 5, 4 et 19 : Après débat, les articles 5, 4 et 19 sont adoptés.

Sujet 4 : Crédits de rente (articles 6 à 9 et 15 à 18)

Articles 6 à 9 et 15 à 18 : Après débat, les articles 6 à 9 et 15 à 18 sont adoptés.

Sujet 5 : Entrée en vigueur (article 20)

Article 20 : L'article 20 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Simard (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Rizqy (Saint-Laurent) et M^{me} LeBel (Champlain) font des remarques finales.

À 17 heures, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Ann-Philippe Cormier

Jean-François Simard

APC/jd

Québec, le 29 octobre 2024

ANNEXE I

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 29 octobre 2024

Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec. Lettre concernant le projet de loi n° 77, Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public

CFP-077